

# CONSEIL COMMUNAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

**Présents:** Le bourgmestre, Félix Eischen (CSV), les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann (CSV), les conseillers communaux Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Guy Kohnen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer (LSAP) et André Noesen (déi gréng), Nathalie Heintz (LSAP - par vidéoconférence), le secrétaire communal Marco Haas

**Excusés:** Lucien Koch (CSV)

**Début de la séance:** 08.30 heures.

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité (à l'exception du point 2.2).

Au début de la séance, le bourgmestre Félix Eischen (CSV) propose d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire concernant le « Pacte Logement 2.0 », ce qui est approuvé à l'unanimité.

## SÉANCE À HUIS CLOS

### 1. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants

#### 1.1. Demande de mise à la retraite d'un employé communal D2

La demande de mise à la retraite d'un employé communal D2 au service d'éducation et d'accueil communal est accordée.

#### 1.2. Démission d'un employé communal C1

La démission d'un employé communal C1 est acceptée.

#### 1.3. Démission d'un employé communal C1

La démission d'un employé communal C1 est approuvée.

#### 1.4. Démission d'un employé communal B1

La démission d'un employé communal B1 est acceptée.

#### 1.5. Modification de la tâche d'un employé communal B1

La tâche d'un employé communal B1 est augmentée de 36 hrs/semaine à 40 hrs/semaine.

#### 1.6. Modification de la tâche d'un employé communal B1

La tâche d'un autre employé communal B1 est augmentée de 8 hrs/semaine à 18 hrs/semaine.

#### 1.7. Nominations de personnel éducatif

Le Conseil communal a nommé deux employés communaux C1 en tant qu'encadrants pédagogiques.

### 2. Administration communale de Kehlen - Service Technique

#### 2.1. Démission d'un fonctionnaire communal B1

La démission d'un fonctionnaire communal B1 est approuvée.

#### 2.2. Promotion d'un fonctionnaire communal A1

Le Conseil communal confirme la promotion au grade 16 d'un fonctionnaire communal A1.

### 3. Administration communale de Kehlen - Secrétariat - Nomination d'un fonctionnaire communal B1/C1

Le Conseil communal décide de retenir aucun candidat ayant présenté une candidature.

nationalité portugaise, 21 % d'autres pays de la UE et 28 % sont originaires de pays non-UE. Il note également que les Offices Sociaux sont dorénavant compétents pour les personnes sous protection temporaire et que le nouveau bâtiment avec chambres destiné aux personnes atteintes de démence sera prêt avant le congé collectif de l'année prochaine.

Le conseiller Guy Breden (CSV) revient sur les groupes de travail analysant actuellement le climat de travail du personnel du SIGI, les finances et la satisfaction des communes avec le travail fourni et où la première équipe a fini ses investigations.

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) note la circulaire du ministère concernant l'épargne de l'énergie. Le Collège échevinal s'est déjà penché sur le problème avec le conseiller en énergie et a mis sur pied à court terme un groupe de travail qui s'est déjà donné rendez-vous pour élaborer et mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Il note par ailleurs qu'il n'y a plus de réfugiés dans le centre culturel de Nospelt, de sorte que ces locaux seront à nouveau disponibles à partir du 15 octobre.

Le bourgmestre précise également que le Biergerzenter dispose d'une nouvelle collaboratrice en la personne d'Isabelle Lanners.

En ce qui concerne le référendum sur la Constitution, il constate que lors de la quatrième collecte, seulement sept signatures ont été déposées à la mairie.

Selon le bourgmestre, le nouveau « Buet » bénéficiera d'une nouvelle image afin de mieux informer les concitoyens. C'est la raison pour laquelle un genre de rédaction a été mise en place. Une autre publication informera les habitants sur les manifestations, ce qui oblige cependant les associations à fournir les informations relatives à leurs événements un mois plus tôt.

Après l'incident avec un panneau électronique dans une autre commune, le responsable pour l'informatique Fabio Sousa est présent pour

## SÉANCE PUBLIQUE

## COMMUNICATIONS

La conseillère Claudine Meyer (LSAP) informe les participants du Conseil communal du fait que 90 enfants, dont une majeure partie en très bas âge, sont inscrits aux cours de gymnastique de la LASEP, ce qui prouve l'importance du sport dès le plus jeune âge. Elle est particulièrement satisfaite de la présence, cette année, d'enseignantes diplômées.

Le conseiller Guy Kohnen (CSV) signale qu'après la baisse des années passées, les demandes auprès de l'Office Social ont augmenté de 13 % en un an. Il précise qu'il s'agit du plus faible taux par rapport au nombre d'habitants de toutes les communes membres. Les principales raisons de la situation d'urgence sont, pour la plupart, l'incapacité de payer les loyers ou les dettes immobilières. Du point de vue nationalité, 31 % des demandeurs ont la nationalité luxembourgeoise ou sont binationaux, 18 % de

informer les conseillers si un tel incident est aussi possible à Kehlen. Ce dernier est d'avis que c'est possible partout et il signale que, souvent, le courrier électronique est le maillon faible du filet de sécurité, puisque ces serveurs sont le plus facilement attaquables. Le service informatique fait de son mieux en utilisant des pares-feux pour protéger les serveurs communaux et scolaires. Le responsable informatique souligne cependant l'importance de modifier ses mots de passe régulièrement et de ne pas les communiquer.

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) communique encore sur la nouvelle App et le fait qu'elle a été téléchargée 650 fois à ce jour, que des dépliants ont été distribués la semaine courante et seront disponibles dans d'autres langues. À partir de novembre, on pourra également réserver des salles communales via une application.

Finalement, il communique que le conseiller Lucien Koch (CSV) a introduit sa démission en date du 19 septembre 2022, mais s'est excusé pour la séance de ce jour.

Lucien Koch a été conseiller communal à Kehlen du 1<sup>er</sup> janvier 1988 au 31 décembre 1999. Il a ensuite été membre du Collège échevinal du 1<sup>er</sup> janvier 2000 jusqu'au 24 décembre 2019, puis conseiller du 25 décembre 2019 jusqu'à ce jour.

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) rend hommage à ses 34 années de travail dans l'intérêt de la commune de Kehlen au cours desquelles il n'a jamais hésité à exprimer ses opinions. Ses avis et son expérience vont manquer au Conseil communal. La commune va revenir sur ce sujet lors d'une célébration solennelle.

#### **4. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants - création de postes d'employés communaux C1**

Suite à l'augmentation du nombre d'enfants, le Conseil communal crée cinq postes d'employés communaux C1 pour les besoins du service d'éducation et d'accueil des enfants.

#### **5. Règlement de police - modification des articles 21 et 24**

Le règlement de police sur le bruit aurait dû être modifié en abrogeant l'article 21 et en modifiant l'article 24. L'article 24 précise que le niveau sonore de toute radio, télévision ou autre appareil reproduisant des sons doit être réglé de sorte qu'à l'intérieur des bâtiments les voisins n'en soient pas importunés (volume de conversation). Ces appareils ne peuvent en aucun cas être utilisés à l'intérieur lorsque les portes ou fenêtres sont ouvertes, ils sont également interdits sur les balcons ou à l'air libre si d'autres personnes risquent d'être dérangées.

Ceci vaut également pour des instruments de musique, le chant et les conversations.

Après une discussion sur la tournure du texte, la question à savoir si le niveau sonore devrait être limité en utilisant un mesurage de décibels, l'horaire à respecter et l'observation des règles, le bourgmestre Félix Eischen (CSV) propose de reporter le vote et de rediscuter le texte du règlement.

#### **6. Règlement-taxe sur le matériel pour l'entretien du réseau d'eau potable - modification**

À la suite d'une remarque du Ministère de l'Intérieur concernant le règlement-taxe sur les travaux effectués par le service régie pour des tierces personnes au réseau d'eau potable, les règlements pour les prix du matériel utilisé et pour le coût horaire des travaux exécutés doivent être définis dans des règlements distincts.

Pour cette raison, un nouveau règlement est voté dans lequel seuls les prix du matériel utilisé sont fixés.

Les tarifs pour les heures de travail restent inchangés dans le règlement actuel.

#### **7. Règlement de circulation - avenant**

Le conseil communal approuve l'avenant au Règlement de circulation.

#### **8. Déclassement de parcelles**

Afin de régulariser des emprises, une parcelle de 1 m<sup>2</sup> dans la rue de Schoenberg à Kehlen, numéro cadastral 1904/7405, passe du domaine communal public au domaine communal privé.

#### **9. Actes notariés et compromis :**

##### **9.1. Compromis d'échange de parcelles dans la rue de Schoenberg à Kehlen**

La commune de Kehlen échange cette parcelle 1904/7405 avec la S.à r.l. Kehlen 911 contre une autre partie d'une valeur égale de 1 m<sup>2</sup> dans la Rue de Schoenberg, numéro cadastral 1903/7402.

##### **9.2. Acte notarié d'échange de parcelles dans la rue des Jardins à Olm**

Par acte notarié, la commune de Kehlen échange la parcelle n°56/2520 dans la rue des Jardins à Olm, d'une surface de 0,51 are, contre la parcelle n°56/2884 dans la rue des Jardins à Olm, d'une surface de 1 m<sup>2</sup>, pour la régularisation d'emprises.

#### **9.3. Acte notarié de vente d'une parcelle dans la rue de Mamer**

La commune achète un terrain de 0,7 are, numéro cadastral 472/5095 dans la rue de Mamer à Nospelt, pour régularisation des emprises, dû au réaménagement de la rue de Mamer.

#### **10. Crédit spécial concernant un subside extraordinaire pour l'Amicale CIS Kehlen**

À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la fusion de tous les corps de pompiers de la commune de Kehlen, de leur fête de famille 2022 et de la visite du corps jumelé des pompiers du lac de Constance, la commune accorde à l'Amicale CIS Kehlen un subside extraordinaire de 1.500 € pour lequel un crédit spécial est accordé.

#### **11. Don à l'association « Lëtzebuenger Landjugend a Jongbaueren » - Service Coopération a.s.b.l.**

La « Lëtzebuenger Landjugend a Jongbaueren » - Service Coopération a.s.b.l. se voit octroyer un don de 50 € pour avoir mis à disposition des « Fraen a Mammen » la « Fair Mellechkou ».

#### **12. Lotissements**

##### **12.1. Lotissement de terrains dans la rue de Schoenberg à Kehlen**

Dans le but d'y construire une résidence, deux terrains de 6,39 et de 5,52 ares, au 7 à 9 rue Schoenberg à Kehlen, sont regroupés en un seul terrain.

##### **12.2. Lotissement d'un terrain dans la rue Juddegaass à Kehlen**

Un terrain bâti dans la « Juddegaass » à Kehlen est partagé en trois lots.

##### **12.3. Lotissement d'un terrain dans la rue de Dondelange à Meispelt**

Un autre terrain bâti dans la rue de Dondelange à Meispelt est également divisé en trois lots.

##### **12.4. Lotissement d'un terrain dans la rue de Kehlen à Keispelt**

Un terrain de 8,35 ares au 14, rue de Kehlen à Keispelt, est divisé en deux terrains de 4,22 et 4,13 ares pour y construire deux maisons bifamiliales en rangée.

##### **12.5. Lotissement d'un terrain dans la rue J.A. Zinnen à Olm**

Un terrain de 6,30 ares dans la rue J.A. Zinnen est divisé en deux terrains plus ou moins égales.

### **13. Commission consultative communale des sports et des loisirs : Démission d'un membre**

Par suite du déménagement dans une autre commune, Chris Felten démissionne de la commission des sports et loisirs.

### **14. Comité de gestion de la Galerie d'Art « Bei der Kierch » à Kehlen - démission d'un membre**

Myriam Otto présente sa démission du comité de gestion de la galerie d'Art « Bei der Kierch » à Kehlen.

### **15. Dépôt des statuts de l'association « Gaart an Heem Keespelt-Meespelt » a.s.b.l.**

L'association nouvellement constituée « Gaart an Heem Keespelt-Meespelt » a.s.b.l., membre de la « Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer », a déposé ses statuts auprès de la commune.

## **16. Subsidés aux sociétés locales 2021**

### **16.1. Subsidés aux sociétés – spéciale**

Au groupe IV sont repris les associations recevant un subside fixe. Il s'agit de 8 associations, pour un total de 8.080€ de subsidés.

### **16.2. Subsidés aux sociétés – autres**

Au groupe III sont repris les associations recevant un subside variable. Il s'agit de 10 associations, pour un total de 18.000€ de subsidés.

### **16.3. Subsidés aux sociétés – sport**

Au groupe II sont repris les associations sportives recevant un subside variable. Il s'agit de 8 associations, pour un total de 45.000€ de subsidés.

### **16.4. Subsidés aux sociétés – culture**

Au groupe I sont repris les associations culturelles. Il s'agit de 8 associations, pour un total de 30.000€ de subsidés.

La commune de Kehlen accorde au total 101.080€ de subsidés aux sociétés locales.

## **17. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du Collège des bourgmestre et échevins**

À cause de travaux sur le réseau souterrain des conduites d'eau et de la canalisation du 1<sup>er</sup> septembre au 23 décembre, la circulation dans la rue d'Olm à Nospelt, à partir du croisement avec la rue de Goebloge jusqu'au croisement avec la rue « A Réitchemouer », est réglé par des feux tricolores sur la partie étroite.

Par suite des travaux de la Poste, la circulation passe du 15 septembre au 31 octobre par une voie rétrécie dans la rue Schaarfeneck et la rue de Schoenberg à Kehlen, ce qui entraîne une interdiction de dépasser et de stationner des deux côtés.

À cause de travaux de terrassement, la circulation dans la rue de Kopstal et la rue de Keispelt à Meispelt est réglée par des feux tricolores du 15 septembre au 31 octobre, dépendant de la situation du chantier. Le stationnement est interdit des deux côtés du chantier.

## **18. Confirmation d'un avenant au Pacte Logement**

En novembre 2021, la commune de Kehlen s'est vu attribuer un conseiller logement externe grâce au « Pacte Logement 2.0 », poste limité à douze mois. C'est la raison pour laquelle ce contrat est prolongé par un avenant.